



MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU PROJET SEIS II SUD - Maroc

Athènes, le 23 septembre 2019



Objectif Global

Contribution à la réduction de la pollution marine, à travers l'amélioration de la disponibilité des informations environnementales pertinentes pour permettre une prise de décision efficace et basée sur les connaissances de la zone méditerranéenne

OBJECTIF SPECIFIQUE 1

Développement des indicateurs PAN/H2020 en les affinant, en les croisant avec ceux de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) et en les complétant au niveau national

OBJECTIF SPECIFIQUE 2

Collecte et gestion des données (y compris le contrôle qualité et assurance qualité (QA/QC) de l'ensemble des données collectées) pour la production d'indicateurs

OBJECTIF SPECIFIQUE 3

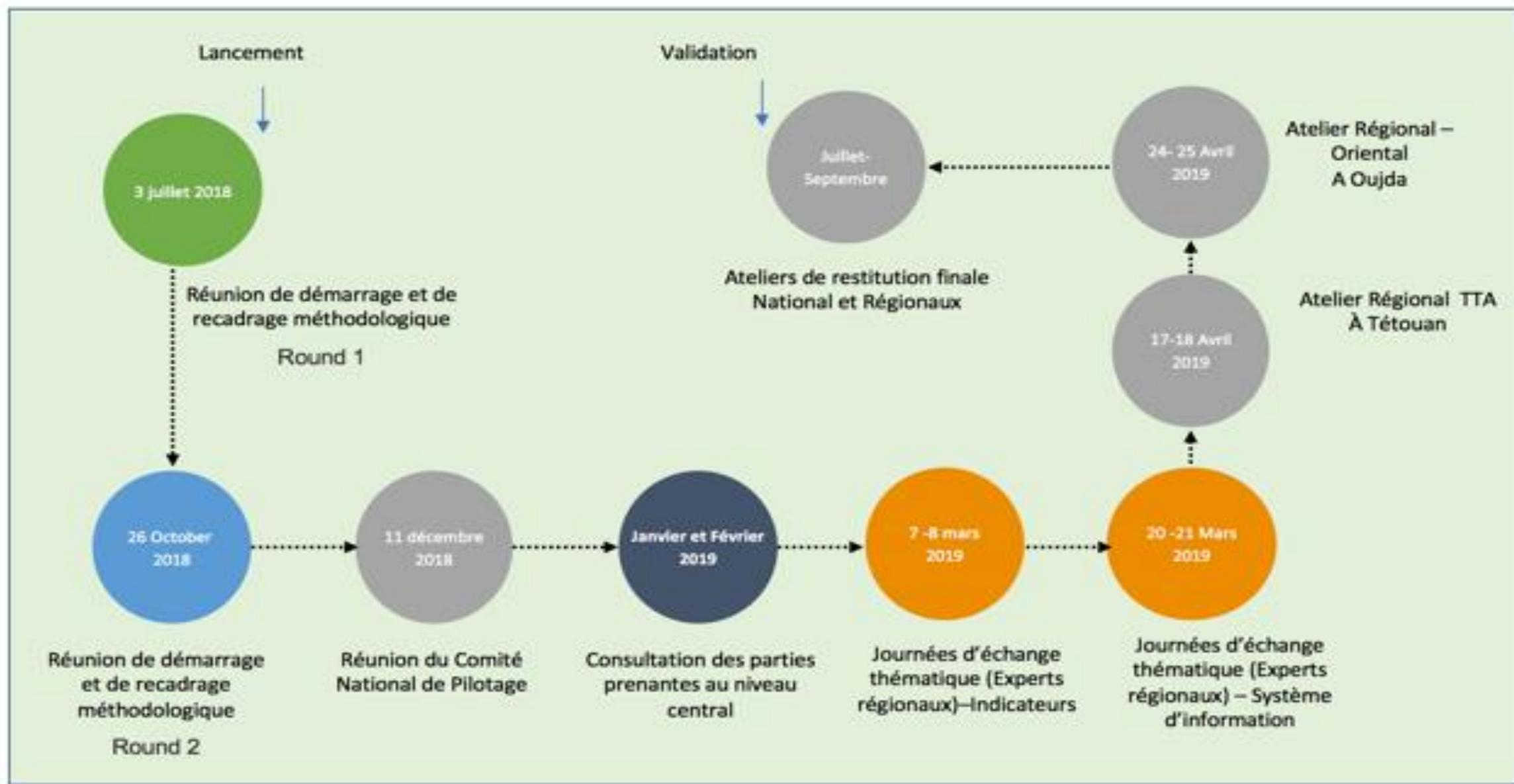
Amélioration de l'infrastructure du système d'information et de gestion des données pour rendre compte des systèmes "InfoMAP" et "Report net" en assurant une capacité nationale adéquate pour l'élaboration des rapports et des évaluations H2020

Etape préparatoire :

- Préparation des TDR de l'étude relative à la mise en œuvre des activités du projet SEIS II SUD ;
- Publication et diffusion des TDR sur les sites web du SEDD et du Laboratoire National des Etudes et de la Surveillance ;
- Sélection de l'équipe des experts nationaux.

Lancement de l'étude :

- Tenue d'une réunion de démarrage, en juillet 2018, entre le Comité national et les experts pour la présentation de la méthodologie ;
- Sélection des indicateurs relatifs aux trois domaines : Déchets solides municipaux, eaux usées domestiques et rejets liquides industriels.
- Mis en place deux entités de gouvernance de l'étude : un comité national et deux comités régionaux (régions de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTA) et de l'Oriental) ;



Réunions intermittentes d'échange et de concertation avec les structures internes de SEDD, les Services régionaux et les experts SEIS-H2020

GOUVERNANCE DE L'ÉTUDE (1/2)

1. Comité national de pilotage et de suivi

Mission	Composition
<ul style="list-style-type: none">• Suivi de toutes les activités du projet• Validation des rapports des différentes missions• Appropriation anticipée du système d'Echange et de partage	<ul style="list-style-type: none">✓ Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable✓ Ministère de l'Intérieur✓ Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau✓ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts✓ Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Économie Numérique✓ Ministère de la Santé✓ Ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville✓ Haut-Commissariat au Plan✓ Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement✓ Observatoire National du Développement Humain

2. Comités régionaux de suivi (au niveau des régions de TTA et de l'Oriental)

Mission	Composition	
	Région de TTA	Région de l'Oriental
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre de la disposition de l'équipe d'experts les données et informations disponibles • Emettre les observations et remarques sur les rapports relatifs aux différentes missions du projet. • Appropriation anticipée du système d'Echange et de partage 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction Régionale de l'Environnement (Président) ✓ Wilaya de la Région ; ✓ 6 Provinces et Préfectures littorales méditerranéennes (Tanger-Assilah, M'diq-Fnideq, Tétouan, Fahs-Anjra, Al Hoceima et Chefchaouen) ; ✓ ABH du Loukkos ; ✓ 3 Délégations Provinciales du Commerce et d'Industrie (Tanger, Tétouan et Al Hoceima) ; ✓ ONEE-Branche eau ; ✓ AMENDIS ; ✓ 2 Centres régionaux de l'INRH (Tanger et M'diq) ; ✓ Direction Régionale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique ; ✓ Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte contre la Désertification du Rif. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Direction Régionale de l'Environnement (Président) ✓ Wilaya de la Région ; ✓ 3 Provinces littorales méditerranéennes (Nador, Driouch et Berkane) ; ✓ ABH de la Moulouya ; ✓ 2 Directions provinciales du Commerce et d'Industrie Oujda (pour Berkane) et Nador (pour Nador et Driouch) ✓ ONEE-Branche eau (Nador et Berkane) ✓ Centre Régional INRH Nador (Berkane - Nador – Driouch) ✓ 3 Directions provinciales de l'Équipement, Transport, Logistique et Eau de Nador, Driouch et Berkane ✓ 3 Directions provinciales des Eaux et Forêts Nador, Driouch et Berkane

DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

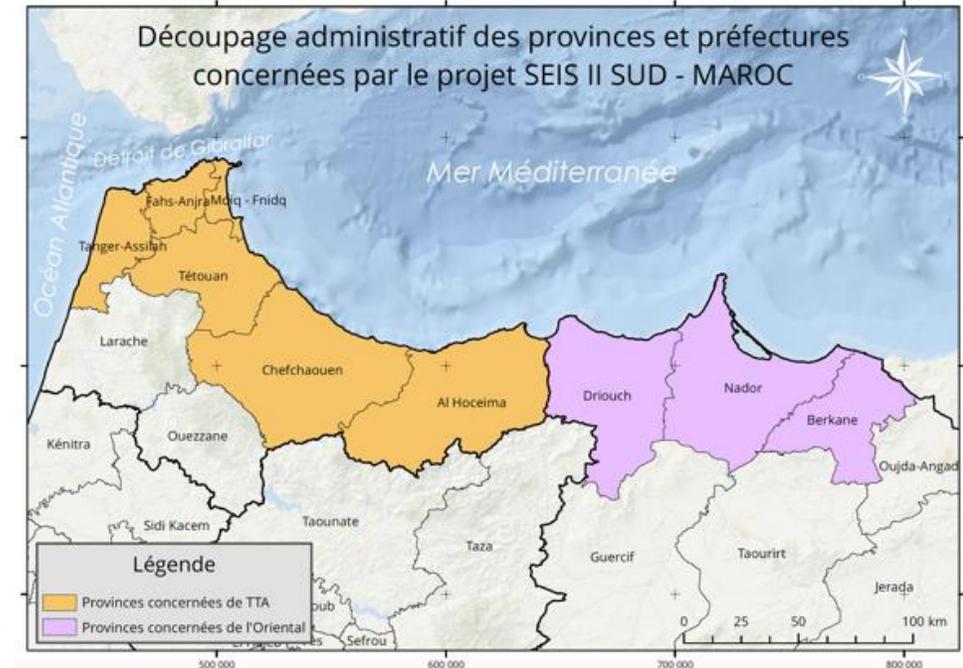
Caractéristiques

- Façade méditerranéenne de 512 km (Cap Spartel à Saïdia).
- Majeure partie au pied de la chaîne du Rif
- 3 grandes plaines : entre Fnideq et Tétouan, la plaine Ghiss-Nekor (Al Hoceima) et entre Nador et Saïdia (plaine de la Moulouya)

Découpage administratif

Les préfectures et provinces méditerranéennes appartiennent aux 2 régions suivantes :

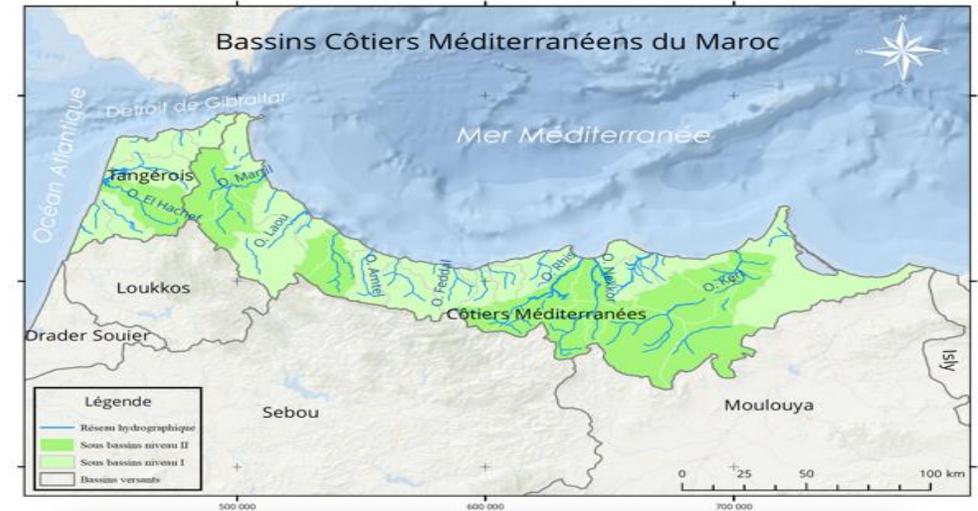
- **Région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTA)** : Préfecture de Tanger-Assilah, Province de Fahs-Anjra, Préfecture de M'diq-Fnideq, Province de Tétouan, Province d'Al Hoceima et Province de Chefchaouen
- **Région de l'Oriental** : Province Nador, Province Driouch et Province Berkane



DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Bassins hydrauliques du littoral méditerranéen marocain

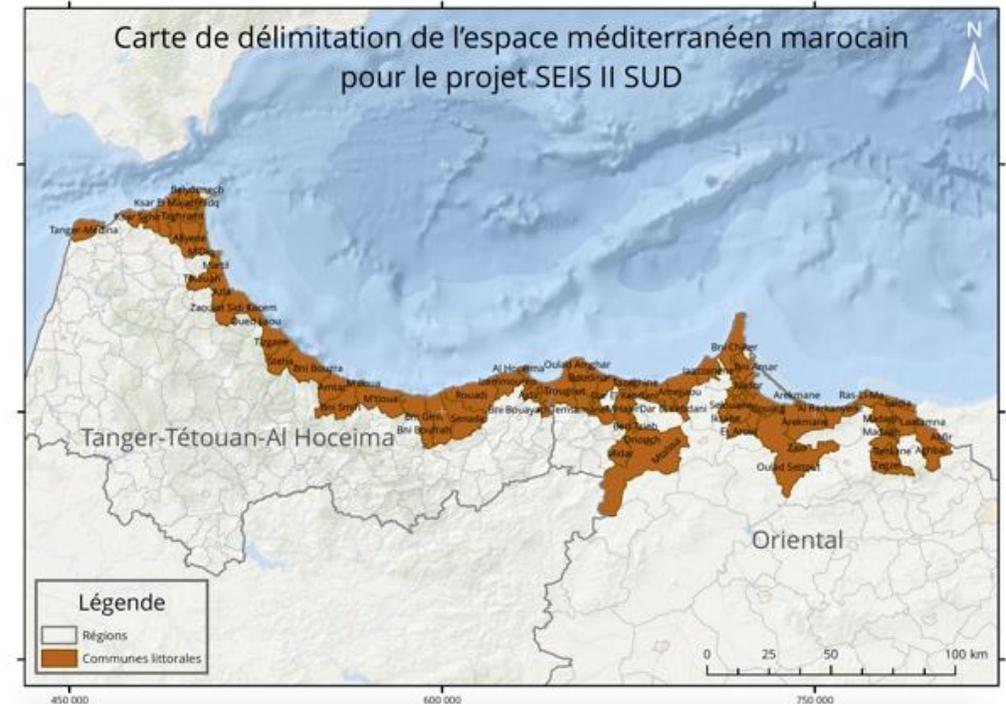
- Tous les cours d'eau des bassins côtiers des 2 Régions méditerranéennes se trouvent en totalité dans les territoires des préfectures et provinces concernées. A l'exception de l'oued de la Moulouya qui traverse, depuis son point de naissance dans le Haut Atlas jusqu'à son embouchure (600 Km) près de Saâidia, plusieurs provinces de l'intérieur du pays
- Les eaux des barrages Machraa Hammadi et Mohammed V sont de bonne qualité. Ceci montre que la pollution générée par les agglomérations, situées en amont de ces 2 barrages, n'a aucun effet sur la Méditerranée. A cet effet, seule la pollution générée par les communes littorales de la province de Berkane sera prise en compte.



DÉLIMITATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Délimitation retenue

- Les communes littorales (urbaines et rurales) comprises dans les bassins côtiers
- La portée géographique est adaptée aux indicateurs relevant des trois (3) principaux domaines :
 - ✓ Pour les déchets solides, les eaux usées urbaines les territoires proposés sont les communes littorales et les communes limitrophes qui ont un impact direct et/ ou indirect sur la qualité du milieu marin
 - ✓ Pour les rejets liquides industriels et étant donné que la plupart des installations industrielles se trouvent à l'intérieur ou à proximité des principales villes méditerranéennes, Les territoires proposés sont les villes de Tanger, Tétouan, Al Hoceima, Nador et Zaio



ÉVALUATION DES INDICATEURS DU DOMAINE “DÉCHETS SOLIDES MUNICIPAUX

Progrès important enregistré grâce aux initiatives suivantes :

- La promulgation de la loi 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination et la publication des textes d'application qui stipulent des dispositions de prévention, de protection de la santé de l'homme et de l'environnement de manière général ;
- La promulgation de la loi 77-15 portant interdiction de la fabrication, de l'importation, de la commercialisation et de l'utilisation de sacs en matières plastiques et notamment ceux destinés à l'emballage.
- La mise en œuvre du PNDM pour la période 2008-2023, qui vise : **(i)** atteindre un taux de collecte de 100% en 2020, **(ii)** réaliser des décharges contrôlées et de CEV dans tous les centres urbains à l'horizon 2020, **(iii)** réhabiliter ou fermer toutes les décharges existantes, **(iv)** développer la filière de « tri-recyclage-valorisation », pour atteindre un taux de 20 % du recyclage en 2020 , etc.,
- La mise en place des Plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés dans les provinces et préfectures

Autres initiatives en cours d'opérationnalisation. Il s'agit de :

- La migration des décharges contrôlées vers des centres d'enfouissement et de valorisation (CEV),
- La mise en place du Programme national de valorisation des déchets (PNVD),
- La stratégie nationale de réduction et de valorisation des déchets (SNRVD) récemment formulée ; cette stratégie ne se limite pas aux déchets ménagers et assimilés mais s'étend sur les autres catégories (déchets industriels, déchets de construction et de démolition, etc.).



ÉVALUATION DES INDICATEURS DU DOMAINE "DÉCHETS SOLIDES MUNICIPAUX"

indicateur	Sous indicateur	Evaluation	Appréciation du progrès																														
1. Génération des déchets municipaux	1.A Composition des déchets municipaux	<p>Production : 920 000 tonnes/an</p> <p>Composition :</p> <table border="1"> <tr> <td>Fraction organique</td> <td>63,7- 70</td> </tr> <tr> <td>Papier et carton</td> <td>10- 16,5</td> </tr> <tr> <td>Plastiques</td> <td>5-7,8</td> </tr> <tr> <td>Verres</td> <td>0,4-1,5</td> </tr> <tr> <td>Métaux</td> <td>1,2- 2,2</td> </tr> </table>	Fraction organique	63,7- 70	Papier et carton	10- 16,5	Plastiques	5-7,8	Verres	0,4-1,5	Métaux	1,2- 2,2	<p>Production : 2004 : 650 000T/an 2018 : 920 000 T/an 2030 :1167367 T/an</p> <p>Composition :</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>1960</td> <td>2004</td> <td>2013</td> </tr> <tr> <td>Fraction organique</td> <td>75%</td> <td>65%</td> <td>50-70%</td> </tr> <tr> <td>Papier et carton</td> <td>15%</td> <td>10%</td> <td>5-10%</td> </tr> <tr> <td>Plastiques</td> <td>0,3%</td> <td>9 %</td> <td>6 - 10%</td> </tr> <tr> <td>Métaux</td> <td>0,4%</td> <td>16 - 18%</td> <td>5,5%</td> </tr> </table>		1960	2004	2013	Fraction organique	75%	65%	50-70%	Papier et carton	15%	10%	5-10%	Plastiques	0,3%	9 %	6 - 10%	Métaux	0,4%	16 - 18%	5,5%
	Fraction organique	63,7- 70																															
	Papier et carton	10- 16,5																															
	Plastiques	5-7,8																															
Verres	0,4-1,5																																
Métaux	1,2- 2,2																																
	1960	2004	2013																														
Fraction organique	75%	65%	50-70%																														
Papier et carton	15%	10%	5-10%																														
Plastiques	0,3%	9 %	6 - 10%																														
Métaux	0,4%	16 - 18%	5,5%																														
1.B Production des déchets plastiques par tête d'habitant	<ul style="list-style-type: none"> • 28,1 Kg/habitant.an en milieu urbain, • 16,1 Kg/habitant.an en milieu rural. 	Même tendance que 1. A (composition)																															
1.C % de la population résidant dans la Méditerranée marocaine (par rapport à la population nationale)	47 % de la population totale des deux régions et de 8 % de la population nationale																																
1.D % de touristes / population des zones côtières de la Méditerranée marocaine	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Ville</th> <th>Intensité touristique (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tanger</td> <td>117,0%</td> </tr> <tr> <td>Tétouan-M'diq-Fnideq</td> <td>53,1%</td> </tr> <tr> <td>Oujda-Saïdia</td> <td>96,5%</td> </tr> <tr> <td>Nador</td> <td>13,7%</td> </tr> </tbody> </table>	Ville	Intensité touristique (%)	Tanger	117,0%	Tétouan-M'diq-Fnideq	53,1%	Oujda-Saïdia	96,5%	Nador	13,7%																						
Ville	Intensité touristique (%)																																
Tanger	117,0%																																
Tétouan-M'diq-Fnideq	53,1%																																
Oujda-Saïdia	96,5%																																
Nador	13,7%																																

ÉVALUATION DES INDICATEURS DU DOMAINE "DÉCHETS SOLIDES MUNICIPAUX"

indicateur	Sous indicateur		Evaluation	Appréciation du progrès															
	Niveau 1	Niveau 2		Région	2004	2014	2018												
2. "Hardware" de gestion des déchets	2.A Collecte des déchets	2.A.1 Couverture de la collecte des déchets	Taux actuel (2018) de couverture de la collecte de déchets dans la Méditerranée marocaine Région TTA : 67,7 % Région Oriental : 65 %	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Région</th> <th>2004</th> <th>2014</th> <th>2018</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TTA</td> <td>49</td> <td>63</td> <td>67,7</td> </tr> <tr> <td>Oriental</td> <td>45</td> <td>57</td> <td>65</td> </tr> </tbody> </table>				Région	2004	2014	2018	TTA	49	63	67,7	Oriental	45	57	65
		Région	2004	2014	2018														
	TTA	49	63	67,7															
	Oriental	45	57	65															
	2.A.2 Déchets capturés par le système formel (acheminés vers le site de traitement)	% de déchets capturés par le système formel de traitement = est de 91,4 %	% cumulé de déchets éliminé/traité de manière contrôlée 2006-2010 : 19% 2010-2014 : 31% 2014-2018 : 92%																
	2.B Contrôle de l'environnement	2.B.1 % de déchets en décharges non contrôlées	% de déchets mis en décharges non contrôlées est estimé, pour l'année 2018, à 8 % dans les provinces littorales																
2.B.2 Décharges non contrôlées dans les zones côtières (en nombre)		Le nombre de décharges non contrôlées est de 24																	
2.C Récupération de ressources	2.C.1 % de déchets plastiques générés qui sont recyclés	le % de gisement de déchets ménagers recyclés est de 10% (soit 92 000 tonnes au niveau de la Méditerranée marocaine)	En 2022 le % des déchets ménagers recyclés sera de 30%																

ÉVALUATION DES INDICATEURS DU DOMAINE "DÉCHETS SOLIDES MUNICIPAUX"

indicateur	Sous indicateur		Evaluation	Appréciation du progrès
	Niveau 1	Niveau 2		
3. Q. "SOFTWARE" de gestion des déchets	A. Cadre de gestion des débris marins et des déchets	Q.A.1 Existe-t-il une évaluation nationale des déchets / débris marins et de leurs impacts ?	Non	4 (OUI) x 6,66 % Score = 26,64 % Niveau satisfaisant à très satisfaisant
		Q.A.2 Existe-t-il un plan national ou une stratégie de lutte contre les déchets marins ?	Non	
		Q.A.3 Existe-t-il un plan national ou une stratégie de gestion des déchets ?	Oui	
		Q.A.4 Existe-t-il une loi nationale sur les déchets ?	Oui	
		Q.A.5 Existe-t-il un plan national ou un objectif pour fermer les décharges sauvages avant 2030 ?	Oui	
		Q.A.6 Existe-t-il un système d'information national pour la gestion des déchets ?	Oui	
	B. Recouvrement des ressources	Q.B.1 Existe-t-il un plan national ou une stratégie de prévention des déchets ?	Non	Score = 26,64 % Niveau satisfaisant à très satisfaisant
		Q.B.2 Existe-t-il des objectifs obligatoires en matière de recyclage - récupération des déchets d'emballage ?	Oui	
		Q.B.3 Existe-t-il des systèmes « Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) permettant le dépôt-retour pour les déchets d'emballages ?	Oui	
		Q.B.4 Existe-t-il des politiques nationales visant à éliminer ou à réduire les plastiques à usage unique ?	Oui	
		Q.B.5 Existe-t-il des incitations financières à la réutilisation et aux activités de récupération /efficacité des ressources ?	Oui	
	C. Consommation et production durables	Q.C.1 Existe-t-il des plans ou stratégies de consommation et de production durables ?	Oui	Score = 19,98 % Niveau satisfaisant
		Q.C.2 Existe-t-il des règles sur les achats écologiques pour le secteur public ?	Oui	
		Q.C.3 Existe-t-il des politiques en faveur du tourisme durable ?	Oui	
		Q.C.4 Existe-t-il des politiques soutenant l'éco-étiquetage et l'écoconception ?	Non	
	SCORE GLOBAL DES INDICATEURS SUR LE "SOFTWARE" DE GESTION DES DECHETS			



ÉVALUATION DES INDICATEURS DU DOMAINE “EAUX USEES MUNICIPALES”

Situation avant 2005 :

- Faible priorité accordée aux enjeux de gestion des eaux usées ;
- Insuffisance de collecte (réseaux d'assainissement vétustes et saturés) ;
- Insuffisance de traitement des eaux usées (nombre limité de STEP) et
- Rejet, dans le milieu naturel, d'un volume de l'ordre de 600 Millions de m³ d'eaux usées sans aucun traitement.

A partir de 2006 : Un grand progrès est réalisé grâce au :

- Lancement en 2006 du PNA (Objectifs : Atteindre en 2020 **(i)** un taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain de 80% et **(ii)** un volume des eaux usées traitées de 60%).
- Une nouvelle loi sur l'eau 36-15 qui stipule de nouvelles dispositions concernant la “Valorisation et utilisation des eaux non conventionnelles”
- La publication au B.O. les valeurs limites de rejets dans DPH
- La mise en place du Plan national de réutilisation des eaux usées (PNREU)
- La mise en place du PNAR
- En 2018, mise en place d'un Plan National d'Assainissement Mutualisé (PNAM) regroupant les programmes et plans d'assainissement (PNA, PNAR) et de réutilisation des eaux usées traitées (PNREU).



ÉVALUATION DES INDICATEURS DU DOMAINE "EAUX USEES MUNICIPALES"

indicateur	Sous indicateur	Evaluation	Appréciation du progrès
3. Accès à un système d'assainissement	3.1 Part de la population totale urbaine et rurale ayant accès à un système d'assainissement amélioré	le taux de couverture en installations d'assainissement améliorées : - Niveau national varie, de 32,1% à 90,8%. - Pour les 2 régions concernées est de l'ordre de 73 % (milieu urbain : 68,5%; milieu rural 5,6%)	
	3.2 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de manière sûre	Pour les 2 régions concernées est de l'ordre de 35,2 % (milieu urbain : 93,2 % ; milieu rural 61,1%)	
4. Gestion des eaux usées municipales	4.1 Eaux usées municipales collectées et eaux usées traitées	Eaux usées collectées : 103 Mm ³ /an Eaux usées traitées : 101,5 Mm ³ /an	Avant 2005 : Seulement 3 STEP conçues pour traiter un volume de l'ordre de 8 Mm ³ /an Entre 2006 et 2010 : Stations opérationnelles : 5 STEP : Le volume traité est 18 Mm ³ /an Entre 2011 et 2015 : Stations opérationnelles : 2 émissaires marins et 10 STEP : Le volume traité est 98,7 Mm ³ /an Entre 2016 et 2018 : Stations opérationnelles : 2 émissaires marins et 14 STEP : Le volume traité est 103 Mm ³ /an Entre 2019 et 2021 : Stations opérationnelles et en cours : 2 émissaires marins et 22 STEP : Le volume traité est 106,7 Mm ³ /an
	4.2 Utilisation directe des eaux usées municipales traitées	Volume mobilisé pour la réutilisation des EUT = 20,1 Mm ³ /an (en 2018).	
	4.3 Rejet de nutriments provenant des eaux usées municipales	Charge totale de la DBO = 27 368 t/an Charge totale d'azote = 4 486 t/an Charge totale en phosphore = 844 t/an	



ÉVALUATION DES INDICATEURS DU DOMAINE “EMISSIONS INDUSTRIELLES”

Les principales initiatives lancées par le Maroc pour lutter contre la pollution générée par les émissions industrielles, sont :

Cadre législatif et réglementaire

- **Loi sur l'eau 36-15** : Au sens de cette loi, tous les rejets susceptibles de porter atteinte au domaine public hydraulique sont soumis à autorisation auprès de l'ABH. L'autorisation de déversement indique les conditions à respecter pour la conformité des rejets aux VLR.
- **Loi n° 81-12 relative au littoral** : Elle incite à la préservation de la qualité des eaux marines à travers l'interdiction de tout type de rejets en mer susceptibles de modifier les caractéristiques physicochimiques des eaux ou nuire à la faune et la flore marines.
- Décret relatif aux déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects dans les eaux superficielles ou souterraines.
- Arrêtés portant fixations des valeurs limites spécifiques des rejets de certaines industries (industries de la pâte à papier, du papier et du carton, industrie du sucre, industries de ciment et industries de Traitement de surface).
- Arrêté fixant les valeurs limites générales de rejet dans les eaux superficielles ou souterraines.
- Arrêté fixant les rendements des dispositifs d'épuration des eaux usées.
- Arrêté fixant les grandeurs caractéristiques et les coefficients spécifiques de pollution des activités industrielles.



ÉVALUATION DES INDICATEURS DU DOMAINE “EMISSIONS INDUSTRIELLES”

Stratégie, Plans et Programmes

- Stratégie nationale de développement durable (SNDD) ;
- Programme national de gestion et d'élimination sécurisées des équipements contenant des PCB ;
- Programme national de prévention de la pollution industrielle.

Mécanismes d'incitation à la dépollution

- **Fonds de Dépollution industrielle (FODEP)** : Ce fonds a été mis en place pour encourager les entreprises industrielles et artisanales à réaliser des projets de dépollution ou d'économie de ressources.
- **Mécanisme Volontaire de Dépollution Industrielle Hydrique (MVDIH)** : le MVDIH qui est un mécanisme réservé à la dépollution industrielle hydrique.



ÉVALUATION DES INDICATEURS DU DOMAINE “EMISSIONS INDUSTRIELLES”

Hypothèses de base présidant à l'évaluation des indicateurs

Seuls les indicateurs relatifs aux rejets liquides industriels sont retenus

Les données relatives autres indicateurs ne sont disponibles (ind. 6.3 “ Déchets industriels dangereux éliminés de manière écologiquement rationnelle” et les sous-ind. 6.2.2 ; 6.2.3 et 6.2.4 relevant de l'ind. 6.2 “Rejet de substances toxiques des secteurs industriels”).

Absence de texte réglementaire obligeant les industriels à tenir des Registres des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP)

Les rejets liquides industriels dans le réseau d'assainissement sont exclus

Ces rejets sont comptabilisés dans les STEPs

Autres secteurs considérés et qui ne sont pas mentionnés dans le SEIS II SUD

- **Activité aquacole**
- **Infrastructures portuaires**



ÉVALUATION DES INDICATEURS DU DOMAINE "EMISSIONS INDUSTRIELLES"

indicateur	Sous indicateur	Evaluation	Appréciation du progrès
6.1. Rejet de nutriments des secteurs industriels	6.1.1. Charge totale de DBO rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen	25127 t/an	
	6.1.2. Charge totale d'azote rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen	3690 t/an	
	6.1.3. Charge totale de phosphore rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen	741 t/an	
6.2: Rejet de substances toxiques des secteurs industriels	6.2.1. Charge totale de métaux lourds rejetée par les installations industrielles dans le milieu marin méditerranéen	1,58 t/an	
6.4: Mesures de conformité visant à réduire et/ou éliminer les polluants générés par les secteurs industriels	6.4.1. Nombre d'installations industrielles rapportant périodiquement des charges de polluants rejetés dans les milieux marin et côtier par rapport au nombre total d'installations industrielles	Le Registre des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP) non institutionnalisé au Maroc	
	6.4.2. Nombre d'inspections environnementales effectuées par les autorités de contrôle dans lesquelles les installations industrielles ont été jugées en violation des lois et règlements relatifs au nombre total d'inspections exécutées		
	6.4.3. Nombre de points chauds éliminés identifiés dans les PAN mis à jour par rapport aux niveaux de référence de 2001 et 2015	Même situation que 2015	



CONSTAT

Domaine	Evaluation	
	Niveau de renseignement des indicateurs	Appréciation
Déchets solides municipaux	Satisfaisant à très satisfaisants	<ul style="list-style-type: none">• le rythme soutenu de mise en œuvre du PNDM et du PNA,• la disponibilité de tableaux de bord relatant les projets réalisés, en cours et projetés ;
Eaux usées municipales	Satisfaisant	<ul style="list-style-type: none">• la déclinaison de ces plans au niveau territorial dans les deux régions qui a permis une gestion décentralisée par les collectivités locales ;• la disponibilité des plans préfectoraux et provinciaux de gestion des déchets,.
Emissions industrielles	Peu satisfaisant	Difficultés liées à la non disponibilité des données cruciales : <ul style="list-style-type: none">• la composition des rejets,• la production.

Conclusion

Pistes d'amélioration : les initiatives en cours et les mesures à prévoir

Domaine	Initiatives en cours	Mesures à entreprendre
Déchets solides municipaux	<ul style="list-style-type: none">• PNDM• Passage de la logique « déchet » à la logique « produit » et promotion de l'économie circulaire✓ PNVD✓ Mise en place d'une Division des filières au sein du SEDD✓ SNRVD et plans d'action régionaux• Responsabilité Élargie de Producteurs (REP)• Plans nationaux sectoriels de Production et de consommation durable	<ul style="list-style-type: none">• Caractérisation des déchets sur déchantions de villes et de commune rurales représentatives en vue de mieux évaluer les gisements recyclables• Évaluer les taux de délivrance des déchets vers la mer et les côtes à travers le charriage fluvial
Eaux usées municipales	<ul style="list-style-type: none">• PNA• PNAR• PNREU• Mutualisation des trois précédents plans et programmes (PNAM)• Renouveau de la loi sur l'eau 36-15 en matière de prise en charge de la réutilisation des eaux usées	<ul style="list-style-type: none">• Opérationnalisation du PNAR pour combler les lacunes en matière d'assainissement rural et pour améliorer le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural• Intégrer les boues dans la batterie d'indicateurs – SEIS• Intégrer dans le tableau de bord de PNA (axé sur les réalisations des STEPs) le taux de collecte

Conclusion

Domaine	Initiatives en cours	Mesures à entreprendre
Émissions industrielles	<ul style="list-style-type: none">• FODEP• MVDH• Réglementation relative à la gestion des déchets dangereux• Programme national de gestion et d'élimination sécurisées des équipements contenant des PCB ;• Programme national de prévention de la pollution industrielle• SNRVD : filières<ul style="list-style-type: none">✓ Polychlorobiphényles (PCB)✓ Batteries ;✓ Pneus ;✓ Huiles lubrifiantes ;✓ Huiles alimentaires ;✓ Déchets des Équipements Électriques et Électroniques ;✓ Démantèlement et valorisation des voitures.• Centres de traitement des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none">• Élaboration des projets de valeurs limites générales et spécifiques des rejets en mer et publication des textes d'application prévues par la loi sur le littoral 81-12 (cela permettrait d'avoir la composition des rejets et le débit pour calculer les charges polluantes)• Opérationnalisation du Registre des Rejets et des Transferts de Polluants (RRTP) et du système de reporting périodique des rejets des polluants industriels



Merci pour votre attention